

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 mars 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G.

Vilmint, S. Casabianca S. Baud, M. Aragon, C. Arhuero

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nicolas Laks donné à Nath. Laks, C. Roy donné à V.

Roy, S. Pérou donné à C. Arhuero

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	14
Votants	17
Dont pouvoirs	03

N° 2023-13

FINANCES- Affectation du résultat

Considérant les règles applicables selon lesquelles il est nécessaire d'attendre le vote du compte administratif de l'exercice 2022 pour procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 effectivement constaté,

Considérant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 38 584.78 € (délibération n°2023-11) et le résultat de clôture de 2022 à 1 483 195.58 € (délibération n°2022-12 compte de gestion, tableau A 14).

Détail de calcul :

Déficit de la section d'investissement	- 1 006 519.97 €
Report des dépenses	- 338 864.73 €
Report des recettes	+ 175 000.00 €
Reste	- 1 170 384.70 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 1 170 384.70 €

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à la majorité des voix, (abstention : Céline Roy) d'affecter :

- La somme de 1 170 384.70 € au compte 1068
- Le solde de 312 810.88 € au compte 002

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

La secrétaire de séance

Nathalie LAKS